République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 20 septembre 2024

Date convocation : 13 septembre 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 6
Votants : 7
Pour : 5
Jean-Claude AUBERLET
Corentin CAPELIER
Lisa CLARY
Robert DEMOLIN
François ROUVEYROL
Contre : 2
Rémy MONET
Patrick ROY
Abstentions : 0

Le vingt septembre deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET

Excusé(e)s: Charles ALDROVANDI

Absent(e)s: Isabelle BENOIT

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: DETR 2024 Vague 3 : étanchéité et isolation de la villa gendarmerie pour un montant de 34 129,40 Euros HT (39 419,98 TTC)

Monsieur le Maire expose qu'en raison des récentes intempéries et de la dégradation brutale du toit en shingle de la villa de la gendarmerie, il convient d'assurer l'étanchéité du toit, de toutes les ouvertures (volets et porte fenêtre) et de revoir l'isolation sous toiture. Dès les travaux réalisés, le Commandant de la brigade aménagera la villa. La couverture sera réalisée en ardoise dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) et non en lauze de schiste comme cela pouvait être imposé auparavant.

C'est un progrès pour tous les habitants.

L'instruction du dossier déposé il y a à peine quelques jours (le 12 septembre !) est extrêmement rapide.

Un plan de financement est joint à la présente délibération.

Rémy MONET revient à nouveau sur le fait qu'il n'y ait qu'un seul devis.

Corentin CAPELIER lui répond qu'au vu du montant, la situation est parfaitement légale. Par ailleurs, il s'agit d'un dossier administratif. Au besoin rien n'empêchera de demander de nouveaux devis.

Il est rappelé en outre que les toutes petites entreprises sont noyées par des demandes de devis qui ne débouchent sur rien le plus souvent.

Ce que demande l'Etat aux collectivités, c'est notamment de contrôler si un devis est anormalement élevé, ou, à l'inverse, trop bas.

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_080_2024-DE
AGEDI

Cette délibération est mise aux voix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande de réaliser les travaux dans les meilleurs délais pour répondre aux besoins des gendarmes,
- Adopte le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande de rechercher les financements au meilleur taux possible et de déposer un dossier pour la DETR 2024, 3ème vague,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_080_2024-DE
AGEDI

Plan de financement étanchéité et isolation de la villa gendarmerie

Coût estimatif de l'opération H.T.			
Couverture en ardoise		25 476,40 €	
Isolation sous toiture		1 953,00 €	
Protection contre les imtempéries, remplacement des volets		6 700,00 €	
	TOTAL	**34 129,40 €**	
DETR 2024 sollicitée		21 077,00 €	60%
Fonds propres		13 052,40 €	40%
	TOTAL	**34 129,40 €**	

Date de transmission de l'acte: 24/09/2024
Date de reception de l'AR: 24/09/2024
048-214800195-DE_080_2024_BIS-DE
A G E D I